

Formation Moniteurs Arboricoles 2025/2026

CONSEILS A SUIVRE POUR LE RECRUTEMENT DU (DE LA) CANDIDAT(E) ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE

1. Généralités

Cette formation est destinée aux personnes désirant acquérir de bonnes connaissances en arboriculture fruitière. Elle s'adresse aux membres des associations affiliées à la Fédération des Arboriculteurs du Haut Rhin en priorité (et d'autres associations comme par ex les Croqueurs de Pommes, voir des professionnels, dans la limite des places disponibles et sur accord de la commission technique), dans l'optique de maintenir nos compétences et transmettre notre savoir-faire, de former nos futurs techniciens et cadres apportant l'appui pédagogique et technique nécessaire aux associations locales afin de promouvoir l'arboriculture familiale au grand public. La technique d'apprentissage proposée alterne des temps théoriques en salle et des temps pratiques sur le terrain.

2. Prérequis

Pour suivre le monitorat, le niveau 4, il faut avoir suivi les niveaux 1,2 et 3 au préalable.

3. La lettre de motivation

La présentation d'une lettre de motivation par le (la) candidat(e) doit lui permettre de prendre conscience des contraintes personnelles qu'il aura à supporter par sa participation au stage de formation qui s'étale sur 2 saisons hivernales ainsi que de son engagement et de sa responsabilité vis à vis de l'association qui soutient sa candidature.

Cette lettre de motivation sera obligatoirement jointe au dossier.

4. Entretien avec le (la) candidat(e).

Un entretien devra avoir lieu entre le (la) candidat(e) et le (la) Président(e) ou (et) un autre(s) membre(s) délégué de l'association d'appartenance afin d'évaluer la motivation et la pertinence de l'accord du candidat à s'engager. Cet entretien permettra également d'aborder tous les aspects et modalités pratiques de cette formation.

Au président de bien exposer les intérêts et les enjeux de disposer d'un nouveau moniteur au sein de son association, en principe, **celle-ci prendra en charge l'inscription**. L'association peut également rembourser l'inscription des niveaux 2 et 3, passés antérieurement.

5. Le formulaire de candidature.

Partie 1 - à compléter par le (la) candidat(e), comporte des informations générales personnelles.

Partie 2 - Avis sur la candidature, par le Président et renseignements sur l'Association (sauf pour les extérieures).

6. Conditions d'éligibilité.

- Chaque association qui présente un (une ou plusieurs) candidat(e) doit être affiliée à la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin et le candidat doit être abonné à la revue Fruits et Abeilles. Les membres d'autres associations, dont l'objectif est la défense l'arboriculture familiale pourront être retenus, dans la limite des places disponibles après examen et accord de la commission technique.
- Le nouveau moniteur(trice) sera sollicité(e) pour adhérer au Syndicat des Moniteurs Arboricoles du Haut-Rhin à la fin de sa formation afin d'assurer le partage d'expérience futur et le maintien des compétences.
- Pour chaque candidat présenté (deux à trois au maximum par association si le quota de 40 est atteint), des arguments devront être mentionnés par le Président en partie 2 (du formulaire de candidature) pour justifier ce choix et donner un avis favorable à la candidature.
La Commission Technique et le CA seront néanmoins seuls juges pour décider du nombre de participants retenus.
- Pas d'âge limite conseillé, mais attention au choix des candidats, une bonne forme physique et intellectuelle est recommandée et pour des raisons de sécurité, les candidats doivent pouvoir monter à l'échelle sans problème de vertige, par exemple.

- Pour toute candidature retenue par la Commission, les frais d'inscription à la formation devront être réglés avant le **10 décembre 2024**.
- Chaque élève-moniteur(trice) doit obligatoirement être en possession d'une échelle et de gants de protection lors des journées de taille (avec sécateur, scie, cicatrisant, ficelle etc.).

7. Date de clôture des inscriptions : pour le 15 novembre 2024

8. Décision de la Commission.

La Commission informera le Président de l'association de sa décision, par courrier en temps utile. En cas de refus, elle en expliquera les raisons.

9. Coût de la formation.

Le montant de l'inscription à l'ensemble de la formation (2 années) est fixé à **250 €** (500 € pour un membre extérieur à la Fédération extérieurs et 1000€ pour une entreprise ou un professionnel) par élève-moniteur(trice), payable par chèque établi à l'ordre de la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin avant le 10 décembre 2024. Ce montant comprend : les séances de formation, les supports pédagogiques des cours et les séances de taille. Tous les frais annexes (repas, déplacements, achat de livres supplémentaires, etc....) ne sont pas compris dans ce coût.

Il est souhaitable que l'ensemble des élèves moniteurs prennent leurs repas en commun durant le stage pour favoriser la cohésion du groupe (prévoir pour le repas entre 20 et 25 € max, boisson comprise).

Aucun remboursement, sauf cas de force majeure, ne sera effectué en cas de désistement de l'élève-moniteur(trice).

10. La formation.

La formation se répartit sur 14 samedis et 11 vendredis soir, allant du 14/12/2024 au 16/01/2027, soit environ 120 heures.

A la fin de la 1^{ère} année, en janvier 2026, aura lieu une évaluation partielle, théorique (2h) et pratique (3h). Ces évaluations partielles seront comptabilisées dans la moyenne finale. Cela permettra également d'évaluer chaque candidat et de lui signifier les progrès à réaliser en vue de poursuivre sereinement la suite des cours en deuxième année. A la fin de la 2^{ème} année, en janvier 2027, aura lieu une évaluation finale, 3h d'écrit théorique sur l'arboriculture et le phytosanitaire et 2 journées de 2x3h de taille pratique. La commission se réserve le droit de ne pas autoriser un stagiaire à passer l'examen de première année ou tout simplement mettre un terme à sa formation à tout moment s'il s'avère que ce stagiaire ne s'est pas présenté de façon assidue et sans présenter un motif valable d'absence (familiale ou de santé par ex). Le nombre total d'absences toléré sera de cinq au maximum.

Un jury sera constitué pour valider les épreuves et régler les différents pouvant s'installer. Ce jury permettra le déroulement équitable du stage de formation.

11. Assurance.

Durant les journées de formation, la couverture de l'assurance est prise en compte par la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin.

12. Affiliation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole

Après l'obtention du diplôme une affiliation à la CAAA est vivement conseillée et proposée par le Syndicat des moniteurs.

La Commission Technique : Pierre BADER

